

Rafle du Vel d'hiv – 16 et 17 juillet 1942

écrit par Jean Theron | 20 juillet 2017

Il faut le dire, suite aux déclarations faites lors de la commémoration de ce crime :

C'est bien l'Allemagne, avec la collaboration de l'État français, qui organisa la rafle du vel. d'hiv. à Paris les 16 et 17 juillet 1942 , puis la déportation de 13152 juifs à Auschwitz dont 4115 enfants.

A cette date Paris se trouve dans la zone occupée par l'Allemagne régie par l'accord d'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940 et notamment son article 3 :

« Article 3. (premier paragraphe) .

Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le Gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ces droits et à la mise en exécution avec le concours de l'Administration française. Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte. »

Tout est dit.

Clair et précis.

Il n'y a plus de place pour la France indépendante, souveraine, démocratique, il n'y a plus la place pour la République Française. Tout juste pour un ersatz,

« L'État français » sous le contrôle et aux ordres de l'Allemagne, fabriqué sur le modèle allemand de dictature totalitaire antisémite et qui disparaîtra en même temps que l'Occupation allemande de notre territoire, lors de la Libération.

En avril 1942 la situation dans les territoires occupés connaît une évolution significative. La responsabilité de la police de la puissance occupante, jusque là assurée par la Wehrmacht est attribuée à la SS.

Himmler obtient de Hitler, qui considère que la répression est insuffisante, la création d'un chef supérieur de la SS et de la police. Précédemment le 20 janvier 1942 la Conférence de Wannsee avait lancé « la solution finale de la question juive » avec un objectif de 150000 déportations.

Le poste est donné à Karl Oberg fin mai, Helmut Knochen est un de ses principaux adjoints, Théodore Dannecker, représentant de Eichmann, est le responsable de la question juive en zone occupée.

Les exigences nazies de voir une collaboration renforcée de la part de la police de Vichy vont rencontrer un partenaire zélé dans la personne du nouveau secrétaire général de la police, René Bousquet.

Le 11 juin 1942, à Berlin, Eichmann met au point le programme accéléré de déportation des juifs dès l'été.

Les 100000 proposés par Dannecker sont ramenés à 40000 par Knochen.

Le 4 juillet Knochen et Dannecker préparent et organisent avec Bousquet la rafle destinée à atteindre cet objectif de masse.

Dans le but de rendre l'opération moins sensible et donc d'éviter d'éventuels mouvements de protestation ou d'opposition il est convenu que l'intervention ne se fera qu'avec des fonctionnaires de police et des gendarmes français.

Comment peut-on affirmer que « pas un seul allemand » ne participa à l'organisation de cette rafle !

Tous ces éléments sont indéniables et faciles à trouver pour qui le souhaite.

Au fait, Karl Oberg mourra en ...1965, Helmut Knochen en ...2003,
René Bousquet, ami de François Mitterrand en ...1993.

Jean Théron